

# En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 9 / N° 9 / 1<sup>er</sup> août 2023

## Nomination du directeur des services techniques

La présidence-direction générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent annonce la nomination de monsieur Denis Verville à titre de directeur des services techniques. Titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'école Polytechnique, monsieur Verville a été tour à tour gestionnaire et chef de projet dans le secteur privé et au CISSS de la Haute-Yamaska. Œuvrant au CISSS de la Montérégie-Est depuis 2015, il y occupe le poste de directeur adjoint – services techniques, volet immobilisation, depuis 2018.

Sous l'autorité du président-directeur général, monsieur Verville assumera la responsabilité de positionner stratégiquement la Direction des services techniques, offrant elle-même des services directs à la clientèle dans toutes les installations et soutenant la prestation des soins et des services des différents programmes. Il mettra en œuvre les actions pour fournir des milieux de soins et de vie ainsi que des services fonctionnels, salubres, confortables et sécuritaires pour les usagers, les employés et les visiteurs. Il dirigera, en collaboration avec

les gestionnaires, le déploiement de différentes stratégies et programmes essentiels à l'organisation et s'assurera, notamment, de l'efficacité des processus et de leur amélioration constante avec l'appui de sa direction.

La haute direction du CISSS souhaite à monsieur Verville un franc succès dans ce nouveau défi professionnel et l'assure de son soutien. Son port d'attache ainsi que la date de son entrée en fonction seront précisés au cours des prochaines semaines.

## Consignes suivant l'allègement des mesures COVID-19

Considérant l'amélioration importante de la situation épidémiologique de la COVID-19, nous modifierons les heures de prise en charge des messages laissés dans la boîte vocale de la ligne des infirmières GPIT (1 833 799-0050). Les messages seront écoutés du lundi au vendredi de 8 h à 16 h à l'exception des jours fériés. Cependant il est important que les travailleurs présentant des symptômes, ayant eu un contact avec cas positif ou un résultat positif à la COVID nous en informent le jour même en nous laissant un message dans la boîte vocale.

Afin de déterminer si votre situation requiert un retrait de travail, veuillez vous référer aux outils placés ci-dessous et également disponibles sur l'intranet (COVID-19 > Prévention en milieu de travail SST) ou sur le site Web du CISSS (à partir de l'onglet Accès rapide > Outils COVID (travailleurs du CISSS) de la page d'accueil. Ceux-ci ont été ajustés en fonction des nouvelles directives du ministère. À noter qu'il est important d'aviser votre supérieur immédiat afin d'assurer votre remplacement.

- [Outil d'autosurveillance des symptômes \(MAJ juillet 2023\)](#)
- [Consignes pour le travailleur présentant des symptômes, ayant eu un contact avec un cas positif ou un résultat positif à la COVID \(MAJ 20 juillet 2023\)](#)
- [Consignes d'auto-isolement au travail \(MAJ juillet 2023\)](#)

Je me questionne s'il est vraiment nécessaire d'imprimer, et en tout temps je favorise la consultation de l'information dans les systèmes.



La confidentialité,  
**J'Y TIENS!**

## Assouplissements concernant le port du masque

Suivant les assouplissements annoncés par le MSSS concernant le port du masque, le CISSS du Bas-Saint-Laurent met à jour ses consignes. Nous vous invitons à consulter l'affiche Restez vigilants pour connaître les nouvelles mesures applicables.

### Principale nouveauté pour les travailleurs

Retrait du masque de procédure dans tous les secteurs, à l'exception des situations suivantes.

### Lors de contact à moins de 2 mètres avec un usager

- en hématologie-oncologie
- en néonatalogie
- avec immunosuppression sévère
- greffé d'organe solide
- suspecté ou confirmé de COVID-19 (incluant les CDD).

En contexte d'éclosion ou d'épidémiologie défavorable, les équipes de la prévention et du contrôle des infections (PCI) pourraient donner des consignes supplémentaires.

### Rappels importants

Pour l'ensemble des travailleurs, en tout temps, vous devez :

- Surveiller vos symptômes avant de vous présenter au travail.
- Communiquer à la ligne GPIT pour l'évaluation des symptômes et pour recevoir les consignes appropriées (1 833 799-0050, option 1).
- Procéder à l'hygiène des mains et pratiquer l'étiquette respiratoire.
- En présence de symptômes, portez le masque.

### Masque pour les usagers

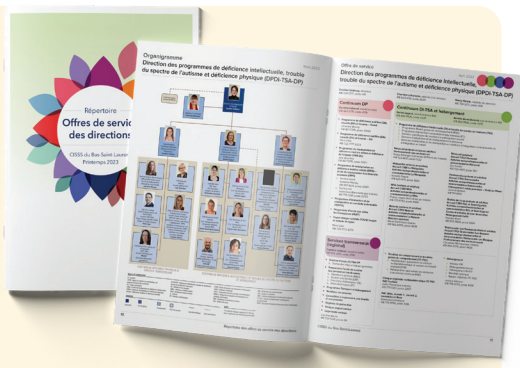
Le masque de procédure n'est plus obligatoire pour les usagers, proches aidants, visiteurs et bénévoles, à l'exception d'une personne :

- qui a des symptômes;
- avec immunosuppression sévère ou greffée d'organe solide;
- dans les secteurs suivants : hématologie-oncologie et néonatalogie.

**Vous souhaitez vous familiariser avec les différentes offres de service du CISSS du Bas-Saint-Laurent?**

**Vous aimeriez avoir accès rapidement aux organigrammes de nos directions cliniques et administratives?**

**Vous cherchez le nom du ou des gestionnaires à contacter dans un secteur?**



Nous vous invitons à consulter la mise à jour de l'Offre de service des directions du CISSS (31 mars 2023), [disponible dans la section Boîte à outils de l'intranet](#). Le document présente des informations complètes et bien détaillées portant sur les directions, les organigrammes ainsi qu'un résumé de tous les services offerts par nos équipes, partout sur le territoire du Bas-Saint-Laurent.

## Transformation des chapelles en lieu de recueillement dans les centres hospitaliers

La Direction des services multidisciplinaires, de l'enseignement et de la recherche (DSMER) souhaite vous informer que le service des soins spirituels est à finaliser la transformation des chapelles en lieux de recueillement, et ce, uniquement dans les centres hospitaliers de notre région.

Étant donné le contexte de laïcité dans les établissements publics et le multiculturalisme qui nous convie à faire des choix plus spirituels que religieux, ce lieu non confessionnel permettra

à tous les usagers, les familles, les proches, les visiteurs et le personnel de se recueillir dans une atmosphère apaisante.

### Numéros de locaux des lieux de recueillement

- Centre hospitalier de Matane : 5312.
- Centre hospitalier d'Amqui : à venir.
- Centre hospitalier de Rimouski : D-6115.
- Centre hospitalier de RDL : 3<sup>e</sup> étage, près de l'ascenseur.

- Centre hospitalier de Notre-Dame-Du-Lac : 307-B.
- Centre hospitalier de La Pocatière : 3<sup>e</sup> étage, porte près des escaliers Sud.

Nous vous demandons de faire suivre l'information auprès de votre personnel afin qu'il puisse transmettre la bonne information aux usagers et à leurs proches s'il y a lieu.

Merci de votre collaboration habituelle.

## Demandes d'intervention concernant les conditions intérieures des aires de travail

La Direction des services techniques souhaite rappeler que notre organisation n'installe pas de climatisation dans les bureaux et espaces de travail, sauf dans les situations où il est déterminé que le local présente des conditions exceptionnelles ou que les activités qui s'y déroulent exigent certaines conditions environnementales précises et qu'aucune autre intervention n'est possible.

Ainsi, l'utilisation d'un ventilateur, l'ouverture de fenêtres, une

relocalisation temporaire, le télétravail ou un réaménagement de l'horaire pour les journées ou les semaines estivales plus chaudes sont des options qui doivent être privilégiées et il doit être démontré que celles-ci sont inefficaces et impossibles avant l'amorce de toute autre démarche. Au besoin, après analyse de la pertinence par votre gestionnaire, celui-ci devra faire une requête Octopus sous Installations matérielles > J'ai un problème de... > Chauffage /

Climatisation / Ventilation (Froid/Chaud etc.), en documentant les raisons appuyant la demande.

En ce qui concerne la climatisation temporaire des chambres des résidents en CHSLD, un gabarit Octopus spécifique et à usage exclusif est prévu. Ce dernier n'est accessible qu'aux gestionnaires de CHSLD et aux personnes qu'ils ont autorisées.

## Vulnérabilités Appel - IOS. iPadOS et macOS

De nouvelles versions de systèmes d'exploitation Apple sont disponibles et corrigent d'importantes vulnérabilités. Nous vous invitons à les appliquer le plus rapidement possible.

Correctifs déployés :

- iOS 16,6
- iPadOS 16,6
- macOS 13.5

Vous pouvez maintenant [procéder à l'installation](#) sur vos appareils.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à entrer en contact avec le Centre de services à l'utilisateur au 1 844 400- AIDE (2433).

## Nouvelle parution de l'Info | Pratiques Professionnelles (printemps-été 2023)

C'est avec plaisir que nous vous informons que la publication printemps-été 2023 de l'Info | Pratiques Professionnelles est disponible dès maintenant. Ce numéro, consacré à notre bilan annuel 2022-2023, est aussi accessible à partir de l'onglet Publications de la section DSMER sur Intranet [ou en cliquant sur ce lien](#).

L'Info | Pratiques Professionnelles est un bulletin d'information à l'intention des membres du conseil multidisciplinaire. Il est publié trois fois par année.

Vous avez des commentaires, suggestions ou questionnements? Vous n'avez pas accès à intranet et souhaitez obtenir une version PDF? N'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse suivante : [bull.pratiques.prof.dsm.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:bull.pratiques.prof.dsm.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca)

Bonne lecture et bon été!

L'équipe de l'Info | Pratiques Professionnelles